RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

NaCVG
Aider Reconnaître Transmettre

Acheteur Public
OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE (ONaCVG)
Hôtel National des Invalides
129 rue de Grenelle - Escalier B
CS 70780
75700 PARIS CEDEX 07

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

NÉCROPOLE NATIONALE DES EPARGES

55160 LES EPARGES

TRAVAUX DE RESTAURATION



PROGRAMME – mission de base

SEPTEMBRE 2026

SOMMAIRE

1 CONTEXTE DE L'OPÉRATION : NÉCROPOLE LES EPARGES 3
1.1 Contexte historique 3
1.2 Contexte architectural 3
1.3 Périmètre de l'opération 3
2 OBJECTIFS ET BESOINS DU MAÎTRE D'OUVRAGE 4
2.1 Objectifs 4
2.2 Besoins du maître d'ouvrage 4
3 CONTRAINTES ET EXIGENCES 6
3.1 Coût de l'opération 6
3.2 Gestion de l'ouverture au public 6
3.3 Organisation du chantier 6
3.4 Architecture patrimoniale 6
3.5 Respect de la charte paysagère des nécropoles 6
3.6 Exigence environnementale et sociale 6

1 CONTEXTE DE L'OPÉRATION : NÉCROPOLE LES EPARGES

1.1 Contexte historique

La nécropole nationale des Eparges, dite « Le Trottoir », est située sur la commune des Eparges, dans le département de la Meuse (55), en région Grand-Est. Elle se trouve au pied de la célèbre crête des Éparges, à environ 25 km au sud-est de Verdun, dans le secteur des Hauts-de-Meuse, particulièrement meurtri lors de la Première Guerre mondiale. Créée en 1915, elle accueille les dépouilles de soldats français morts pour la France au cours des combats qui se sont déroulés dans ce secteur entre 1914 et 1918. **La nécropole nationale est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2023.**

La crête des Éparges, dominant la plaine de Woëvre, fut le théâtre de violents affrontements, d'attaques répétées et d'une longue guerre des mines. Les combats y ont profondément transformé le paysage, encore marqué par de nombreux entonnoirs d'explosion. La nécropole a ensuite été aménagée et regroupée avec les restes de combattants provenant notamment des cimetières du Bois et de Marquanterre.

Ce sont au total 2 984 soldats français qui reposent aujourd'hui dans cette nécropole. Elle comprend 1 680 emblèmes, parmi lesquelles figurent dix stèles musulmanes, ainsi qu'un ossuaire rassemblant les corps de 852 soldats inconnus morts pour la France.

1.2 Contexte architectural

La nécropole nationale des Éparges, dite **« Le Trottoir »**, s'inscrit au pied de la crête des Éparges, en lisière de la forêt domaniale et à flanc de coteau, à environ 800 mètres du village. Implantée dans un paysage encore fortement marqué par les combats de la Première Guerre mondiale, elle entretient un lien direct avec la topographie du site : crête, ravins, entonnoirs de mines et boisements composent un environnement mémoriel particulièrement prégnant.

Le cimetière, d'une superficie d'environ 8 355 m^2, suit la pente naturelle du terrain. Son plan simple, presque rectangulaire, s'organise autour d'une allée principale qui descend légèrement. Les tombes sont réparties de part et d'autre de cette allée, en épousant la pente, ce qui confère au lieu une composition ordonnée et bien intégrée au relief.

L'entrée est marquée par deux piliers en pierre blanche et un portail métallique vert. Au centre, un ossuaire et un monument en pierre d'Euville rendent hommage aux soldats inconnus. Reconstruit entre 2005 et 2007, cet ensemble comprend un petit muret, un mât avec le drapeau français et une croix latine. Une inscription rappelle que 852 soldats français inconnus y reposent.

Le traitement paysager accentue l'effet du terrain pentu : bouleaux, marronniers, épicéas et érables entourent la nécropole et soulignent les niveaux du site. Cette simplicité des formes, l'alignement des tombes sur la pente et la présence des arbres créent un espace calme, recueilli et ouvert sur le paysage des Hauts-de-Meuse. Inscrite aux monuments historiques depuis 2017, la nécropole fait partie d'un ensemble mémoriel plus large qui comprend plusieurs monuments le long de la crête des Éparges.

1.3 Périmètre de l'opération

L'opération porte sur la restauration de la nécropole et de ses abords.

Il est constaté que chaque élément composant la nécropole présente des signes de vieillissement et une détérioration importante des matériaux. Ces désordres, liés au temps, résultent

principalement du développement du réseau racinaire des végétaux, qui affecte les différents éléments constitutifs de la nécropole, notamment les longrines supportant les emblèmes.

2 OBJECTIFS ET BESOINS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

2.1 Objectifs

L'objectif principal de l'opération est de restaurer et de pérenniser la nécropole, ainsi que de restituer certains aspects historiques, en assurant le respect de son caractère mémoriel, de son intégrité et de la charte paysagère. L'objectif de la restauration est de restituer son caractère originel, en retrouvant ses aspects et matériaux d'origine afin de renforcer sa valeur patrimoniale.

La restauration devra également répondre aux exigences de mise aux normes et viser l'amélioration de l'accessibilité et de l'accueil des visiteurs et des agents intervenant sur le site.

L'ensemble des surfaces engazonnées endommagées à l'occasion des travaux devra être repris.

2.2 Besoins du maître d'ouvrage

L'ONaCVG confie au titulaire une mission de base (APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR), pour les études et la mise en œuvre des travaux de restauration des ouvrages.

Les travaux à prévoir portent sur les éléments suivants :

L'ENTRÉE PRINCIPALE

- La démolition de l'accès existant et le réaménagement de l'entrée comprenant les portails et la mise en place d'une boîte à registre encastrée ;
- La mise en place de **pilastre historique de type I** pour la nouvelle entrée comme à l'origine ;
- La définition des entrées du site, en raccord avec l'identité du lieu ;
- Le remplacement ou la réparation des portails existants ;
- Une réflexion sur l'accès à la nécropole avec un parvis, un changement du revêtement de sol et la possibilité de la suppression des bornes en béton blanc ;
- L'accessibilité PMR sur le site avec une revêtement de sol à adapter ;
- La mise en place de panneaux pédagogiques et de bancs pour les visiteurs.

LES CLÔTURES

- La réfection des clôtures hétérogènes existantes devra privilégier des solutions intégrées à l'environnement paysager. La mise en œuvre de clôtures métalliques grillagées est proscrite.

LES EMBLEMES ET LES PLAQUES NOMINATIVES

- Certains emblèmes seront à réparer, en déterminant au préalable la matérialité et couleur au plus proche de l'existant. D'autres seront à remplacer. Des emblèmes sont à redresser par piquage de la longrine en béton. De nouveaux massifs béton neuf seront créés, intégrant les emblèmes redressés ou neufs ;
- La reprise des longrines dégradées ;
- Le recouvrement des longrines ou mortier de scellement avec de la terre et engazonnement ;
- L'ensemble des plaques existantes sera déposé et remplacé par des plaques en aluminium de type « plomb-zinc », « zamak », fournies au titre du marché de fourniture en cours de l'ONaCVG. Ce remplacement interviendra dans le cadre de ce marché de fourniture, en coordination avec le marché de travaux, qui aura à charge la dépose des plaques

existantes, leur évacuation et la repose des nouvelles plaques à la charge des chefs de secteur ;
- **Une attention particulière devra être apporté à la repose des plaques avec les équipes de l'ONaCVG pour éviter tout erreur d'identification de chaque emblème (relevé des noms sur plan avant démontage des plaques, remplacement immédiat…).**

L'OSSUAIRE

- La mise en valeur paysagère de l'ossuaire afin d'en améliorer la lisibilité (engazonnement, massifs, accès) ;
- La restauration de l'ossuaire : le nettoyage et le démoussage, la réparation des fissures à sa base, la remise en état des joints manquants ou trop visibles, ainsi qu'un ragréage en béton, prévoir une nouvelle chaîne pour fermer l'espace de l'ossuaire.

L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

La visite du site a mis en avant une problématique paysagère importante afin de mettre en avant le lieu et les éléments patrimoniaux du site. Dans ce contexte, il est prévu :

- Après diagnostic sanitaires des arbres, la possibilité d'abattre des arbres qui entourent la nécropole

L'ensemble des opérations sera conduit avec une vigilance particulière vis-à-vis des accès disponibles et de la configuration du site.

Une information écrite relative à ces travaux sera affichée à l'entrée de la nécropole afin d'expliquer la fermeture du site pendant cette période.

Des plantations raisonnées de nouvelles essences, en cohérence avec l'ambiance mémorielle du site, seront mises en œuvre. Les essences retenues devront être adaptées au climat local et présenter de faibles besoins d'entretien. Dans ce cadre, il est notamment prévu :

- La plantation de nouveaux sujets arborés ;
- Des plantations à rythme régulier au pied des emblèmes, composées d'essences nécessitant peu d'entretien, en tenant compte de leur développement racinaire sur les longrines ;
- Une uniformisation des limites végétalisées sur l'ensemble du site, avec des essences qui demande aussi peu d'entretien.

Le projet paysager devra être conçu de manière à ne pas obstruer les perspectives et à permettre une bonne visualisation de l'étendue des emblèmes. Le projet paysager est soumis à la "*Charte paysagère des nécropoles*" élaborée par le Ministère des Armées.

Tous les déchets de végétaux devront être évacués de manière maîtrisée, sécurisée et valorisée. Dans le cas des souches qui ne pourront pas être déracinées, il conviendra de les rogner dans la mesure du possible afin d'assurer durablement la sécurité du site ouvert au public.

La maîtrise d'œuvre tiendra compte, dans son calendrier prévisionnel d'exécution des travaux, des périodes de plantations et des travaux de finalisation conformément au fascicule 35 du CCTG-Travaux.

LES MÂTS DES COULEURS

- Les mâts des couleurs de 8 m seront positionnés sur les emplacements existants avec des cache-mâts aux pieds, les bases en dallage des mâts existants sont à supprimer ;

- Les mâts de 8 mètres sur platine basculante seront fournis par l'ONaCVG. Leurs poses seront à la charge du marché de travaux ;
- La plantation de végétaux au pied du mât des couleurs devra être réalisée en tenant compte de son basculement lorsque cela sera nécessaire, et ne devra pas entraver son fonctionnement.

3 CONTRAINTES ET EXIGENCES

3.1 Coût de l'opération

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 700 000 € HT, établie en septembre 2026 (mois $M_{0\text{-enveloppe}}$).

Pour rappel, les travaux qui seront exécutés sur la nécropole des Eparges, conformément au 4.-10° de l'article 261 du code général des impôts (CGI), sont, pour le titulaire ou les cotraitants des marchés de travaux, exonérés de TVA. Cette exonération n'est pas étendue aux sous-traitants et aux fournisseurs. Le maître d'œuvre devra prévoir un calendrier prévisionnel sur l'ensemble de l'opération.

3.2 Gestion de l'ouverture au public

À l'exception des opérations de démolition des abris, durant lesquelles le site sera fermé partiellement au public pour une durée prévisionnelle d'environ un mois, le site restera partiellement ouvert. L'accueil des visiteurs sera maintenu et adapté en fonction des différentes phases du chantier.

3.3 Organisation du chantier

Une base vie temporaire avec un accès indépendant sera installée sur le site. Une voie de circulation sera aménagée pour permettre la circulation des véhicules de chantier.

Le maître d'œuvre fournira un plan des installations de chantier.

Afin d'éviter un croisement des flux, le maître d'œuvre modifiera éventuellement l'emplacement de la base vie ou le tracé du cheminement des visiteurs en cours de chantier.

3.4 Architecture patrimoniale

Les travaux projetés devront faire l'objet des autorisations administratives adaptées.

L'opération respectera les exigences de préservation du patrimoine tout en modernisant les infrastructures pour garantir une meilleure accessibilité et fonctionnalité.

3.5 Respect de la charte paysagère des nécropoles

L'opération de restauration de la nécropole nationale des Eparges est soumise à la "*Charte paysagère des nécropoles*". Des dérogations peuvent être accordées lorsqu'elles sont justifiées et pertinentes, ou lorsque la charte ne peut pas être appliquée compte tenu du contexte. C'est notamment le cas du principe issu de la charte paysagère, selon lequel deux arbres doivent être plantés pour chaque arbre prélevé.

3.6 Exigence environnementale et sociale

L'ONaCVG étant engagé dans une démarche de responsabilité sociétale, le maître d'œuvre proposera obligatoirement pour la rédaction des pièces des marchés de travaux des clauses d'exécution et des critères de sélection en faveur de l'environnement et, si possible, en faveur de l'insertion sociale.